

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00479

Numéro SIREN : 822 652 038

Nom ou dénomination : VICTURIS 2003

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003896

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DUNKERQUE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003896**
n° de gestion : **2016B00479**
n° SIREN : **822 652 038 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 18/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

VICTURIS 2003 - Société à responsabilité limitée
rue Pierre Decock Cd 947 59123 Bray-dunes -FRANCE-

date de clôture : 30/04/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



281481

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		SARL VICTURIS 2003		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		Rue Pierre Decock 59123 BRAY DUNES		Durée de l'exercice précédent* 8			
Numéro SIRET*		8 2 2 6 5 2 0 3 8 0 0 0 1 6		Néant ☐			
		VICTURIS 2003 CARREFOUR MARKET 49, Rue Decock 59123 - BRAY-DUNES Tél : 03 28 26 51 60 Fax : 03 28 26 85 44 RCS Dunkerque 822 652 038 SARL au Capital de 10.000 €		Exercice N clos le 30/04/2018			
				Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 152	AS	720	4 432
		Autres immobilisations corporelles	AT	21 022	AU	2 016	19 005
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	100 000	BI		100 000
	TOTAL (II)		BJ	126 174	BK	2 737	123 437
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 347 047	BU		1 347 047
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	630	BW		630
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	275 181	BY	1 140	274 041
		Autres créances (3)	BZ	243 827	CA		243 827
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 151 518	CG		1 151 518
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	13 451	CI		13 451
TOTAL (III)		CJ	3 031 655	CK	1 140	3 030 515	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I + VI)		CO	3 157 830	IA	3 877	3 153 953	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an		CR	16 816	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL VICTURIS 2003		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	200 701		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	416 853		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	628 554	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 369		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 912		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 067 205		
	Dettes fiscales et sociales	DY	405 786		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 379		
	Autres dettes	EA	22 740		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 525 398		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 153 953		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 525 393		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 369			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	17 098 721	FB		FC	17 098 721	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 308 568	FE		FF	2 308 568	
		FG	64 748	FH		FI	64 748	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19 472 038	FK		FL	19 472 038	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 612	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	25 723	
	Autres produits (I) (II)					FQ	738	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	19 511 113
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	16 389 601	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(368 060)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 328 493	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	155 862	
	Salaires et traitements*					FY	1 127 779	
	Charges sociales (10)					FZ	314 281	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 560
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 140
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	5 075	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	18 956 734
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	554 378	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	554 377	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VICTURIS 2003		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	15 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	152 524	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 526 113	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	19 109 259	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	416 853	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	25 424	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 233	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			15 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VICTURIS 2003										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	179	KT		KU	4 973
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	10 730	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	961	LC		LD	9 331	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 140	LO		LP	25 034	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV	100 000		
TOTAL IV					LQ		LR		LS	100 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 140	0H		0J	125 034		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	5 152	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	10 730	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	10 292	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	26 174	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7	
		Autres participations			I0		0X		0Y	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	100 000		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	100 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	126 174	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2018
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/04/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VICTURIS 2003								Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL	EM	EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			FE	PF	PG	PH					
Terrains			PI	PJ	PK	PL					
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ					
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU					
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC	720				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG	452				
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	1 564				
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT					
	TOTAL III		QU	QV	QW	QX	2 737				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	2 737				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL VICTURIS 2003**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	299	6U	1 140
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B	299	TY	1 140
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	299	UB	1 140
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 140	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	100 000	UV		UW	100 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 883		1 883						
	Autres créances clients	UX	273 297		273 297						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (révisiblement conditionnel) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	45		45						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 475		2 475						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	39 363		39 363					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	86 203		86 203					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	16 816				16 816			
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	98 923		98 923						
	Charges constatées d'avance	VS	13 451		13 451						
	TOTAUX		VT	632 460	VU	515 644	VV	116 816			
	RENOVOIS	(1) Montant des	VD								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 369		4 369						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 067 205		2 067 205						
Personnel et comptes rattachés		8C	127 517		127 517						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	145 802		145 802						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 153		4 153						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	128 313		128 313						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	5 379		5 379						
Groupe et associés (2)		VI	19 912		19 912						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 740		22 740						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 525 393	VZ	2 525 393						
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	19 838					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003

Néant ☐Exercice N, clos le :
30/04/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WB			
			de son conjoint				WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	33	XE	33	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	19 972	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	19 972
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	174 730	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	32 122	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	20 110			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV				
			- imposées au taux de 0 %									WH				
			- imposées au taux de 19 %									WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation												2A		)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY			
	Majoration d'amortissement*												XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 septies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 quater A)		L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés investissement immobilier cédée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la décade (44 terdecies)		PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		QV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC				
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9		Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI		)	XG	87 410
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	107 520			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	536 190		XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	536 190		XO					

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

N° 2058-A

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

(lignes 1 à 3)
N° 2058-A

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

**(10) DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL VICTURIS 2003			Néant ☐ *
I. SUVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	113 754	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	1 294	9L 1 226
TASCOM	9M	18 678	9N 18 884
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	19 972	YO 20 110
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL VICTURIS 2003</u>										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	1 000				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	201 701		- Autres réserves	ZD	200 701					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	201 701		Report à nouveau (K.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
TOTAL II										ZH	201 701	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance							YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	596 123			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	17 249			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	167 174			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	4 178		ST	547 945			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZI	1 328 493			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	73 971			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	81 891			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	155 862			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	2 477 227			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 526 162			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *							0B	948 877			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK				
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF	
	Si vous reprenez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL VICTURIS 2003**Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 1)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 1)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)

(A)

(B)

(total des parties A et B)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003

Neant ☒

ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B

PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL VICTURIS 2003**Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 % ☐.Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ☐ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ☐ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ☐	Moins-values à 12,8 % ☐	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ☐	Solde des moins-values à 12,8 % ☐
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ☐	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ☐	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ☐	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ☐	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ☐		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003					Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
TOTAL (lignes 1 et 2)		3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)		6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL VICTURIS 2003		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/05/2017		et clos le : 30/04/2018	
		Durée en nombre de mois : 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	19 472 038
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	19 472 038
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	738
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	368 060
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	16 887
Reentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	385 685
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	16 389 601
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	732 370
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	13 615
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	5 075
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité courante		OY	
TOTAL 3		OJ	17 140 663
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	2 717 060
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 717 060
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	19 472 038
Effectifs au sens de la CVAE		EY	35
Période de référence		GY	0 1 / 0 5 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	3 0 / 0 4 / 2 0 1 8
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel		YP	35
Dont apprentis		YF	6
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 30/04/2018

N° SIRET 8 2 2 6 5 2 0 3 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL VICTURIS 2003

ADRESSE (voie) Rue Pierre Decock

CODE POSTAL 59123

VILLE BRAY DUNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique VALERY Prénom(s) David

Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 510

Naissance : Date 16121970 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE

Adresse : N° 12 Voie Rue des Bouleaux

Code Postal 59229 Commune UXEM Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique LAMBLIN Prénom(s) DELPHINE

Nom marital VALERY % de détention 48.00 Nb de parts ou actions 480

Naissance : Date 25011971 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE

Adresse : N° 12 Voie Rue des Bouleaux

Code Postal 59229 Commune UXEM Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/04/2018

N° SIRET 8 2 2 6 5 2 0 3 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL VICTURIS 2003

ADRESSE (voie) Rue Pierre Decock

CODE POSTAL 59123

VILLE

BRAY DUNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL VICTURIS 2003
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000.00 €
49 Rue Pierre Decock
CD 947
59123 BRAY DUNES
RCS Dunkerque 822 652 038

PROCES VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le 28 septembre à 10 heures, les associés de la « SARL VICTURIS 2003 », société à responsabilité limitée au capital de 10 000,00 €, dont le siège social se trouve 49 rue Pierre Decock CD 947 59123 Bray Dunes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dunkerque sous le numéro 822 652 038, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée par le gérant.

L' Assemblée est présidée par Monsieur David Valéry, gérant associé.

Le président constate qu'est présent en dehors de lui-même, propriétaire de 510 parts,
Madame Delphine Valéry, propriétaire de 480 parts, associée,
Monsieur Victor Valéry, propriétaire de 5 parts, associé,
Madame Mathilde Valéry, propriétaire de 5 parts associée ,

Total des parts représentées : 1 000 parts sociales.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et il peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président ;

- le rapport de gestion du gérant de l'exercice clos le 30 Avril 2018,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L' Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du gérant sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- Approbation de ces comptes et quitus au gérant de sa gestion,
- Affectation des résultats
- Rénumération du gérant
- Changement de date de clôture de l'exercice comptable
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos au 30 Avril 2018, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 416 853.00 €, que les associés décident d'affecter de la façon suivante :

- Autres réserves..... 416 853.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'assemblée décide de fixer la rémunération mensuelle du gérant à 8 500.00 €. Les salaires et cotisations sociales dont les cotisations facultatives « loi Madelin » sont payées par la Sarl Victuris 2003.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Cinquième résolution :

La date de clôture de l'exercice social 2018-2019 a été fixé au 28 février 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

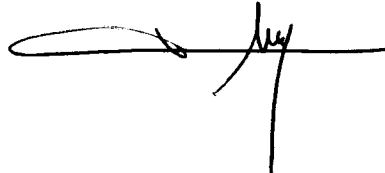
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole ,
la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé par le gérant et son associé.

D. VALERY

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a loop on the left and a vertical stroke on the right.

- 2 -

S.A.R.L. VICTURIS 2003
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 49 RUE PIERRE DECOCK
CD 947
59123 BRAY DUNES
N° SIRET : 822 652 038 00016

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2018

* * * * *

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SARL VICTURIS 2003 relatifs à l'exercice clos le 30/04/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SARL VICTURIS 2003 à la fin de cet exercice.

.../...

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/05/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Les immobilisations corporelles et amortissements,
- Les stocks,
- La trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

.../...

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre gérant et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

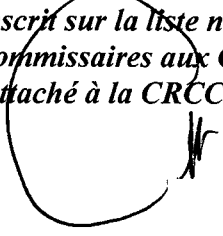
.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Havre, le 13 Août 2018

**Société d'Expertise Comptable
Fabrice CASTEL**

**Le Représentant
Fabrice CASTEL
Commissaire aux Comptes
*Inscrit sur la liste nationale des
Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Rouen.***



Bilan actif

- 7 -

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/04/2018	Net 30/04/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 153	720	4 432	169
Autres immobilisations corporelles	21 022	2 017	19 005	794
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100 000		100 000	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	126 175	2 737	123 437	964
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 347 047		1 347 047	978 987
Avances et acomptes versés sur commandes	630		630	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	275 181	1 140	274 041	253 685
Autres créances	243 827		243 827	193 943
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 151 518		1 151 518	1 145 769
Charges constatées d'avance (3)	13 452		13 452	12 697
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 031 656	1 140	3 030 516	2 585 081
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 157 830	3 877	3 153 953	2 586 045
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			16 816	18 171

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Marechal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

	30/04/2018	30/04/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	200 701	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	416 854	201 701
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	628 555	211 701
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 370	4 809
Emprunts et dettes financières diverses (3)	19 912	74
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067 205	1 998 239
Dettes fiscales et sociales	405 787	355 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 379	
Autres dettes	22 741	15 446
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 525 398	2 374 344
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 153 953	2 586 045
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 525 394	2 374 344
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 370	4 809
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Compte de résultat

-9-

	France	Exportations	30/04/2018	30/04/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	17 098 721		17 098 721	8 011 058
Production vendue (biens)	2 308 568		2 308 568	702 812
Production vendue (services)	64 749		64 749	155 330
Chiffre d'affaires net	19 472 038		19 472 038	8 869 200
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 613	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			25 724	1 031
Autres produits			739	492
Total produits d'exploitation (I)			19 511 113	8 870 723
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			16 389 602	8 371 585
Variations de stock			-368 060	-978 987
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 328 493	679 625
Impôts, taxes et versements assimilés			155 862	62 020
Salaires et traitements			1 127 779	599 016
Charges sociales			314 282	198 711
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 561	177
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 140	299
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5 075	6 192
Total charges d'exploitation (II)			18 956 735	8 938 637
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			554 378	-67 914
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1	
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)			554 378	-67 914

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Compte de résultat (suite)

-10-

	30/04/2018	30/04/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	15 000	359 130
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	15 000	359 130
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	15 000	359 130
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	152 524	89 515
Total des produits (I+III+V+VII)	19 526 113	9 229 853
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 109 259	9 028 152
BENEFICE OU PERTE	416 854	201 701
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00087 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Faits caractéristiques

- 11 -

Autres éléments significatifs

La société a obtenu, suite à l'adoption de la politique commerciale préconisée et développée par son franchiseur, la société CSF, des aides commerciales de

15 000.00€ HT allouées aux fins de participer aux frais non récurrents liés au lancement de son activité sous l'enseigne Market tels que notamment frais de publicité à l'ouverture, frais de nouveau vestiaire...

~~Par ailleurs, on notera que la société a fait des dons à des associations pour un montant total de 32 122.45€ HT.~~

La société bénéficie ainsi d'une réduction d'impôt mécénat de 60%, soit un montant de 19 273.00€.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00067 - APE 7420 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Désignation de la société : SARL VICTURIS 2003

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2018, dont le total est de 3 153 953 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 416 854 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2017 au 30/04/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE
Tél 02 35 19 25 85 / Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00037 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 7 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 7 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le stock a été inventorié en prix d'achat HT, le dernier connu augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe Carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 / Fax 02 35 19 16 84
SIRET 831 788 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 65 204 Euro (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 16 816 Euro) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

~~Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation~~

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gallieni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 47 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels	179	4 973		5 153
- Installations générales, agencements aménagements divers		10 730		10 730
- Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles	961	9 331		10 292
	1 140	25 034		26 175
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières		100 000		100 000
		100 000		100 000
ACTIF IMMOBILISE	1 140	125 034		126 175

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 354 788 471 00087 - APE 6923 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Notes sur le bilan

-16-

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 034	100 000	125 034
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 034	100 000	125 034
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Galliéni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 / Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 831 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10	710		720
- Installations générales, agencements aménagements divers		453		453
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	167	1 398		1 564
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	177	2 561		2 737
ACTIF IMMOBILISE	177	2 561		2 737

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 / Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 753 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 632 460 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	100 000		100 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	275 181	275 181	
Autres	243 827	227 011	16 816
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 452	13 452	
Total	632 460	515 644	116 816
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	55 639
Total	55 639

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 10 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détenion	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
II. PERSONNES PHYSIQUES		
VALERY David 59229 UXEM	51,00	510,00
VALERY DELPHINE 59229 UXEM	48,00	480,00
VALERY VICTOR 59229 UXEM	0,50	5,00
VALERY MATHILDE 59229 UXEM	0,50	5,00

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Baxiéri
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 64
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6921 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 525 394 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 370	4 370		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 067 205	2 067 205		
Dettes fiscales et sociales	405 787	405 787		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 379	5 379		
Autres dettes (**)	42 653	42 653		
Produits constatés d'avance				
Total	2 525 394	2 525 394		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	19 912			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 19 838 Euro.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 370
Dettes fiscales et sociales	62 657
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	322 273
Autres dettes	22 741
Total	412 040

Fabrice CASTEL
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
 24 Rue Maréchal Gallieni
 76600 LE HAVRE
 Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
 SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
 E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	13 452
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	13 452

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Gariéni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 334 768 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Notes sur le compte de résultat

- 22 -

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 303 986		2 303 986
~~Ventes de produits intermédiaires~~			
Ventes de produits résiduels	4 582		4 582
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises	17 098 721		17 098 721
Produits des activités annexes	64 749		64 749
TOTAL	19 472 038		19 472 038

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Galliéni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 331 788 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

On notera que notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel. Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Fabrice CASTEL
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE ROUEN
24 Rue Maréchal Galliéni
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 84
SIRET 831 788 471 00067 - APE 6920 Z
E-mail : fabrice.castel@cabinetcastel.fr